Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du vingt huit — en mil huit cent quarante-huit, à neuf heures du matin

Acte de mariage de Jean Martin Rimbaud, âgé de trente six ans, né à Toulon, département du Var, le vingt du mois de mai mil huit cent douze, profession d'ouvrier, domicilié à la Garde, département du Var, fils majeur de feu Jean Rimbaud et de feu Marie Anne Bonnefoy, vivant de profession de cultivateur, domicilié à la Garde, département du Var, d'une part,

Et de Pulchérie Adélaïde Bonnefoy, sans profession, âgée de vingt un ans, née à la Garde, département du Var, le vingt du mois de mai mil huit cent vingt sept, domiciliée à la Garde, département du Var, fille majeure de Pierre Pulchérie Bonnefoy, profession de cultivateur, domiciliée à la Garde, département du Var, du présent et consentant, et de Marie Adélaïde Barrie, veuve à Toulon le vingt janvier mil huit cent douze huit, d'autre part.

N° 4 Rimbaud à Bonnefoy.

Les actes préliminaires sont 1° les publications de mariage faites par nous les dimanches, vingt sept juin courant et premier juillet du dit courant à la ville de Toulon, dans l'opposition le dimanche six juillet courant, et par Monsieur l'officier du dit lieu de la Garde, dans l'opposition le dimanche six juillet courant, et par Monsieur l'officier du dit lieu de la Garde, dans l'opposition le dimanche six juillet courant, ainsi que l'extrait d'acte de naissance de la future épouse, ainsi que l'extrait d'acte de décès de son père, ainsi que celui de l'acte de son père.

Acte de décès du père et mère du futur époux, ainsi que l'extrait d'acte de décès de son père, ainsi que celui de l'acte de son père.

Le contrat de mariage reçu par Me Bouvier, notaire à Toulon, le vingt huit mai mil huit cent douze huit, et tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er, du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Pulchérie Adélaïde Bonnefoy à l'autre Jean Martin Rimbaud.

En présence de Pierre Barnier, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de quarante cinq ans, profession de vinaigrier, non parent ni allié des époux.

De Julien André Bernard Fougier, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de trente ans, profession de charretier, non parent ni allié des époux.

De Pierre Fournier, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de trente six ans, profession de boulanger, non parent ni allié des époux.

Et de Joseph Jaume, domicilié à la Garde, département du Var, âgé de quarante ans, profession de serrurier, domicilié non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Pierre Gaillard, Maire de la Commune de la Garde, faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins ci-dessus, tous les autres témoins présents de ce requis ont déclaré ne savoir ou pouvoir ne signer.

Rayé vingt deux mots nous barrons à la fin de ligne signé mots : ainsi qu'un mot nous barrons à la fin de ligne signé mots : ainsi qu'un mot nous barrons à la fin de ligne signé mots : ainsi qu'un mot